

Compte rendu de la séance du 18 Novembre 2024

à 20 heures

Le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PLU, Maire, suite à la convocation transmise dans les délais prescrits pour une séance ordinaire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Date de la convocation du Conseil Municipal : 8 novembre 2024

Étaient présents : PLU Jean-Claude – DOUAY Claude – LEFRANC Marie-Noëlle – MARTAUX Lucien – BEGHIN Olivier – CARON Nathalie – CAT Bruno – DEGARDIN Barbara – PAIX Olivier – PONCHART Magalie – TORCHY Arnaud

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance.
2. Remarques et approbation sur le compte-rendu du dernier conseil municipal.
3. Signature du registre des délibérations.
4. Compte-rendu de l'entretien du 28 octobre 2024 avec Mme Lévêque et M. Delpierre, responsables du Service de Gestion Comptable de la trésorerie d'Arras.
5. Compte-rendu de la réunion de la commission des finances du 29 octobre 2024.
6. Proposition d'ouverture de ligne de trésorerie interactive.
7. Décisions modificatives budgétaires.
8. Demande de mise à disposition de l'Espace Boirysien par l'association des parents d'élèves d'Ayette-Douchy.
9. Examen de trois devis pour installation contrôles d'accès école et cantine garderie et petits travaux d'électricité.
10. Renouvellement de deux postes d'agents de service cantine-garderie au 01/01/2025.
11. Organisation des événements à venir :
 - Banquet de l'amitié (le 01/12)
 - Distribution colis des aînés (le 21/12)
 - Arbre de Noël des enfants (le 21/12)
 - Vœux (le 12/01)
12. Questions diverses.

1 – DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Claude DOUAY se propose d'assurer le secrétariat de la séance.

2 – REMARQUES ET APPROBATION SUR LE COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Aucune remarque, approbation du compte-rendu.

3 – SIGNATURE DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

4 – COMPTE-RENDU DE L'ENTRETIEN DU 28 OCTOBRE 2024 AVEC MME LEVEQUE ET M. DELPIERRE, RESPONSABLES DU SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE LA TRÉSORERIE D'ARRAS.

Cet entretien s'est déroulé en mairie en présence de M. Douay, Mme Lefranc et M. Plu.

Au cours de cet entretien, M. le Maire a confirmé au SGC le versement du solde de toutes les subventions qui étaient attendues pour le Centre Vie et Santé. Cependant, pour fin 2024 la commune doit s'acquitter de reversements de fiscalité à hauteur 397 265 € comme chaque année, ce qui compte tenu des travaux de construction du Centre Vie et Santé a affaibli la trésorerie.

5 – COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION DES FINANCES DU 29 OCTOBRE 2024.

Étaient présents tous les membres de la commission à savoirs Messieurs Plu, Douay, Paix et Cat.

Afin de suivre les conseils du SGC, la commission finances propose l'ouverture d'une ligne de trésorerie à hauteur de 150 000 €, ce qui constituera une réserve financière.

6 – PROPOSITION D'OUVERTURE DE LIGNE DE TRÉSORERIE INTERACTIVE.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la possibilité auprès de la Caisse d'Épargne de conclure la création d'une ligne de trésorerie interactive d'un montant de 150 000 €. Cette disposition permettrait de pouvoir disposer de cette somme si besoin.

Pour information, la ligne de trésorerie interactive créée en 2023 a été soldée.

Après un tour de table, le conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition et donne pouvoir à M. le Maire pour signer tous documents relatifs à cette disposition.

7 – DÉCISIONS MODIFICATIVES BUDGÉTAIRES

DM N° 1 : AMORTISSEMENT FONDS DE CONCOURS INVERSÉ

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que l'amortissement des subventions d'équipement versées est obligatoire pour toutes les collectivités.

La commune de Boiry Sainte Rictrude a financé des travaux d'aménagement de la rue des Bauges en 2020 avec le soutien de la Communauté Urbaine d'Arras.

La somme de 74 894.52 € a été versée en 2021 à la Communauté Urbaine d'Arras au titre de subvention d'équipement (fonds de concours inversé).

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de fixer la durée d'amortissement de cette subvention à 15 ans à compter de 2022.

L'annuité sera de 4 992.96 € pendant 14 ans et 4 993.08 € la dernière année.

Les membres du conseil valident cette décision à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose les modifications budgétaires suivantes :

Articles	Modifications
681 – Dotations aux amortissements	+ 4 992.96 €
28041512 – Amortissements subventions	+ 4 992.96 €

Le conseil valide à l'unanimité cette modification.

DM N°2 : REMBOURSEMENT ARRHES SALLE DES FETES

Nous avons reçu par mail une demande d'annulation de location de salle des fêtes pour le 31/05/2025.

Afin de pouvoir rembourser la somme de 295 € aux anciens locataires, il y a lieu d'effectuer la modification budgétaire suivante :

Articles	Modifications
673 – Titres annulés	+ 295 €
65748 – Subventions de fonctionnement	- 295 €

Le conseil valide à l'unanimité cette modification.

DM N° 3 :

La trésorerie nous informe d'une erreur sur le montant des résultats reportés en recette d'investissement repris lors du vote du budget 2024 : la somme de 352 161.24 € remplace la somme de 353 161.24 €

8- DEMANDE DE MISE À DISPOSITION DE L'ESPACE BOIRYSIEN PAR L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES D'AYETTE-DOUCHY.

Suite à la demande d'occupation de l'Espace Boirysien par l'association des parents d'élèves d'Ayette-Douchy, le conseil accepte cette demande et propose la somme de 150 € charges comprises pour la location du vendredi 13 décembre 2024 pour l'arbre de Noël.

9 –EXAMEN DE DEUX DEVIS POUR INSTALLATION CONTRÔLES D'ACCÈS ÉCOLE ET CANTINE GARDERIE ET PETITS TRAVAUX D'ÉLECTRICITÉ.

Présentation de deux devis pour contrôles d'accès de l'école et de la cantine garderie.

Un fonds de concours exceptionnel de la CUA à hauteur de 50 % des dépenses pourra être sollicité.

Ce point sera revu lors de la prochaine réunion de conseil.

10 –RENOUVELLEMENT DE DEUX POSTES D'AGENTS DE SERVICE CANTINE GARDERIE AU 01/01/2025

Monsieur le Maire rappelle les conditions selon lesquelles les communes ont la faculté de recruter des agents non titulaires ou contractuels pour assurer un travail saisonnier ou occasionnel sur le fondement de l'article 3, alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la création de deux postes d'agent de services pour une période allant du 01/01/2025 au 31/08/2025 à raison de 17,30 heures/semaine.

11 – ORGANISATION DES ÉVÈNEMENTS À VENIR

Banquet de l'amitié : 85 invités environ

Distribution colis : la distribution des colis aura lieu le 21/12 à partir de 9h45.

Arbre de Noël : samedi 21/12 à 16h.

Vœux : 12 janvier à 11h.

12 – QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à la visite d'un responsable de la médiathèque départementale antenne de Dainville dans notre médiathèque communale il y a lieu de signer une convention entre le département et la commune.

Cette convention a pour objet l'accès des bibliothèques de proximité aux services de la médiathèque départementale du Pas de Calais.

Après vote, l'assemblée autorise M. le Maire à signer cette dite convention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.